

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat
ion(s) :

Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CG/2012/127 - Activités sportives et de loisirs - 331
Propositions financières Budget Primitif 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2013 dans l'axe d'intervention "activités sportives et de loisirs"
- décide la reconduction du dispositif de majoration des taux de subvention, introduit par la délibération n° CG/2008/142 du 15 décembre 2008, pour la construction et la restructuration des gymnases mis à disposition des collèges
- décide le maintien du principe d'établissement de conventions tripartites à conclure par le Département avec les maîtres d'ouvrage et les collèges, précisant les modalités financières (le subventionnement) et d'utilisation du gymnase (créneaux horaires,...) par le collège, le principe de la mise à disposition gratuite du gymnase par la collectivité propriétaire pendant dix ans, ainsi que l'obligation de transférer ces conditions en cas de changement de propriétaire de l'équipement.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-73044-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/12/12